



## Planifié après mon préavis

Par **benoitc**, le **24/10/2017** à **02:18**

bonjour, je vais tenter d'être le plus clair possible. Suite à la réussite d'un concours de la fonction publique, j'ai user de mon droit de démission, démission qui a été acceptée par mon employeur (retour par lettre R/AR). Je suis soumis à un préavis d'un mois. Ce préavis qui devait courir du 04 Octobre au 04 Novembre, a été raccourci au 01 Novembre (date convenue et indiquée en toute lettre sur le courrier de mon employeur). Hors j'ai été "plannifié" les 2 et 3 novembre. La question est la suivante: Mon employeur a-t-il le droit de me faire travailler après l'expiration de mon préavis? Sachant que 1/la date de fin de préavis est clairement établie au 1er novembre. 2/cette date a été convenue pour me laisser le temps de faire mes démarches (papier, déménagement...) pour infos, le concours a été préparé, les épreuves faites et mon employeur a été clairement préparé au fait que je souhaite intégrer la fonction publique! merci de votre attention

Par **Lag0**, le **24/10/2017** à **07:58**

[citation] j'ai user de mon droit de démission, démission qui a été acceptée par mon employeur (retour par lettre R/AR). [/citation]  
Bonjour, Déjà, en France, l'employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission, il ne peut qu'en prendre note !  
[citation] la question est la suivante: Mon employeur a-t-il le droit de me faire travailler après l'expiration de mon préavis? [/citation]  
En tout cas, il ne peut pas vous y obliger...  
Le problème étant ici que votre préavis est censé se terminer le 4 novembre. Avez-vous un écrit de l'employeur attestant qu'il accepte d'en ramener le terme au 1 novembre ? Si oui, pas de problème, peu importe les plannings, ce n'est plus votre souci...

Par **benoitc**, le **25/10/2017** à **00:58**

mise à jour du problème! rnce 24 octobre au soir (20h10) rnmon chef d'exploitation m'appel, rnsur un ton agressif m'explique que: rn1/il ne peut faire autrement que de me plannifier, prétextant en plus que mon préavis devait durer jusqu'au 4 novembre (malgré l'accord en R/AR signifiant que celui ci prend fin le 1er novembre) rn2/il souhaite que je lui envoi un mail disant que je suis d'accord pour venir travailler les 2 et 3 novembrernrnquant je lui demande des garanties afin de toucher mon solde de tout compte avec mon salaire d'octobre + les 2 jours , pour toute réponse il botte en touche. rnje n'ai pas accepter et en guise de réponse je lui ai envoyer un mail précisant que je ne répondrai pas favorablement sans garantie, et que j'avais des démarches (médicales, administrative, impôts , déménagements...) a faire! en pièce jointe du mail: une copie du retour de mon employeurs pour ma démission, une copie des accusé d'expédition et réception de ma démission.rnrnpour recadrer le déroulement et le contexte: rnle 29 septembre: résultat de mon concours (admis), et contact pris par téléphone pour avertir mon chef. rn04 Octobre: réception de ma convocation d'entrée en formation prévue le 06 novembre --> envoi de ma démission en A/AR en demandant une réduction de préavis, adresser à mon "patron" de BORDEAUX. rn05 Octobre: réception de la démission à BORDEAUX rn07 Octobre: je recoi un recommandé en provenance de TOULOUSE (siège social) de l'entreprise, courrier rédigé par la drh, spécifiant que ma démission est prise en compte et que mon préavis se finira le 01 novembre au lieu du 04 novembre comme je l'avais demander. rnle 20 Octobre je recoi mon planning (comme chaque 20 du mois), et je constate que je suis plannifier. rndébut des prises de becs!!! rnrnnous sommes 4 agent à nous relever sur un site à limoges, rnmon remplaçant attend son agrémentation (le site est classé) rnle remplaçant doit également être formé en doublure. rnactuellement nous sommes le 25 Octobre, je suis à maintenant 5 jours de la fin de mon préavis, et mon entrée se fait le 06 novembre! rnje commence à en avoir assez, et cela risque aussi de me mettre dans une situation peu confortable, si je travaille les 2 et 3 novembre j'aurai entamer un nouveau mois de travail et donc "la menace" d'avoir mon solde de tout compte en décembre plâne au dessus de ma tête! mon chef d'exploitation ne veut pas me donner de garantie pour que je sois tranquille concernant cela! (il n'a que des paroles) rnrnj'espère que je suis assez clair? rnje risque quoi si je refuse de venir travailler les 2 et 3 novembre? rnquelle sont les obligations de mon chef d'exploitation?

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **07:05**

Comme déjà dit, puisque vous avez un écrit de l'employeur acceptant de vous libérer au 1 novembre, vous n'avez pas à continuer de travailler au delà. C'est plutôt si vous y allez que vous prenez des risques. Imaginez que vous ayez un accident, l'employeur dira que vous n'aviez rien à faire là !

Par **benoitc**, le **25/10/2017** à **07:09**

merci LagOrnoù pourrai-je trouver "LE" texte à lui mettre en pleine f(bip)... rncar encore la je suis au travail, et mon chef d'exploitation m'à apelé (ça à fini en eau de boudin) rnrnmme

recherche (legifrance) n'ont pas donné de réponse clair

Par **morobar**, le **25/10/2017** à **08:35**

Bonjour, nll n'existe pas forcément un texte pour toutes les circonstances de la vie. nll suffit de pouvoir justifier détenir un accord de l'entreprise, établi par un membre possédant apparemment le pouvoir de décision pour mettre fin à toute polémique.

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **08:37**

[citation]où pourrai-je trouver "LE" texte à lui mettre en pleine f(bip)... [/citation]  
Ce texte, vous l'avez, c'est celui de votre employeur qui accepte de vous libérer au 1er novembre. Que voulez-vous de plus ?